



CCAS de TOUQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION 16 DÉCEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 10 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 Décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Mme Fabienne LOUIS, Maire-adjoint. Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ETAIENT PRESENTS : F. LOUIS, D. MULLER, L. FORESTIER, P. DURAND, D. VAUTIER, D. EPIPHANE

ABSENTS REPRESENTES : C. NOUVEL-ROUSSELOT, A. DIDIER (a donné pouvoir à D. MULLER), G. DUBROMEL (a donné pouvoir à F. LOUIS)

AUTRES PRESENTS : W. BRARD, S. DELAUNAY, J. CONTENTIN, P. PASQUET

D. MULLER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23/09/2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 Septembre 2022.

2 ADOPTION DES TARIFS ET DES BAREMES 2023

F. Louis précise que cette délibération concerne les services des Repas à Domicile et du Minibus.

Ces tarifs n'ont pas été revus depuis quelques années et sont impactés par la hausse générale des denrées alimentaires et du carburant.

- Les repas à domicile : le prestataire qui est également celui du repas à la cantine a augmenté de 0.50 centimes son prix par repas. Il est proposé de répercuter cette hausse, le prix du repas passant de 6€50 à 7€.
- Le Minibus : le tarif passe de 1€60 TTC à 1€80 TTC pour un déplacement dans la commune de Touques et de 3€20 TTC à 3€60 TTC dans un périmètre de 15 KM autour de Touques.

F. Louis rappelle que le CCAS a un dispositif d'aide financière pour les personnes les plus modestes pour les repas à domicile.

De plus, le CCAS souhaite restreindre de 5 KM le périmètre d'intervention du minibus afin d'assurer une meilleure efficacité du service. Il y n'a que très peu de demandes à 20 KM et lorsqu'il faut honorer cette demande cela destabilise les autres rendez-vous prévus.

P. Durand demande des explications sur la notion de « reste à vivre ».

S. Delaunay explique que c'est un calcul entre les ressources d'une personne auxquelles sont retirées les charges courantes soit le loyer, l'électricité, le gaz, l'eau et autres suivant le barème établi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE à compter du 01/01/2023 les tarifs et barèmes 2023 hors taxes relatifs aux Repas à Domicile ainsi qu'au transport en minibus sur la Commune et la modification du rayon d'intervention du Service autour de la Commune dans un périmètre de 15 kilomètres et défini selon le règlement intérieur existant.

W. Brard précise qu'un courrier va être envoyé aux administrés concernant le service du minibus afin de rappeler les différentes règles de rendez-vous prioritaires, de courtoisie et de paiement.

F. Louis propose d'examiner le règlement intérieur mis à disposition des membres du Conseil d'Administration.

J. Contentin explique les grandes lignes de ce règlement intérieur : les nouveaux tarifs, les bénéficiaires du minibus, le mode de réservation des rendez-vous, les déplacements prioritaires comme les rendez-vous médicaux, la modification du système de paiement et de cartes, la mise en place d'une fiche d'inscription pour pouvoir mettre à jour l'ensemble des fichiers, l'annulation du déplacement au marché de Pont L'Evêque car cela ne mobilisait plus qu'une ou deux personnes.

S. Delaunay précise que le courrier, qui est actuellement en cours de préparation, sera envoyé avec le règlement intérieur à tous les usagers du service du minibus.

D. Muller propose de renforcer la visibilité du Minibus en y ajoutant des logos et stickers d'informations.

3 MODIFICATION DE LA REGIE RECETTES – BUDGET ANNEXE DU CCAS -CCAS RAD

F. Louis rappelle que les textes relatifs à cette régie n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Le service comptable a souhaité qu'une nouvelle délibération soit prise pour opérer des modifications nécessaires et pour regrouper dans une délibération de référence l'ensemble des modalités.

F. Louis expose l'ensemble des différents articles de cette délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
MODIFIE la régie de recettes du Budget annexe du CCAS suivant les modalités précisées et **APPROUVE** la modification de la Régie recettes du budget annexe du CCAS RAD, cette disposition annule et remplace toutes les dispositions précédentes visées.

4 MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

F. Louis indique que l'on retrouve les mêmes rappels de textes sur la régie recettes du budget annexe RAD que sur la régie d'avances et de recettes du budget principal.

F. Louis reprend les différents points de cette régie d'avances et de recettes. Elle précise que cette modification permet d'inclure dans la régie des aides qui existaient mais qui n'étaient pas dans la régie comme l'aide à l'achat d'un vélo.

W. Brard précise qu'ont été notamment ajoutés tous les différents modes de paiement envisagés à la régie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
MODIFIE la régie d'avances et de recettes du budget principal du CCAS suivant les modalités précisées et
APPROUVE la modification de la Régie d'avances et de recettes du budget principal du CCAS. Cette disposition annule et remplace toutes les dispositions précédentes visées.

5 OCTROI DES SUBVENTIONS 2022

F. Louis explique que deux demandes de subvention n'ont pas encore été étudiées pour l'année 2022 : la demande du Planning Familial et la demande du Lycée André Maurois.

Le Planning Familial :

P. Pasquet précise que le Planning Familial a pour mission de recevoir des femmes subissant des violences physiques ou psychologiques. La permanence a lieu une fois par mois le jeudi sur RDV soit par le biais du CCAS ou directement avec le Planning Familial et est animée par une conseillère conjugale.

Sur le territoire, il existe aussi le CIDFF comme ressource mobilisable qui concerne davantage les procédures administratives et juridiques suite à des violences alors que Planning Familial travaille davantage sur la libération de la parole.

S. Delaunay évoque le fait que le Planning Familial doit envoyer à ce jour le bilan 2022 de sa permanence qui sera communiqué ultérieurement.

P. Durand explique que lorsque qu'il y a des violences familiales, il y a souvent au centre des enfants qui en pâtissent et que l'association Enfance et Partage peut être mobilisée pour financer des prises en charge psychologiques pour soutenir les enfants.

Le Lycée André Maurois :

F. Louis expose la demande du Lycée qui souhaite lutter contre la précarité menstruelle. Des distributeurs de protections féminines gratuites ont été installés au sein du Lycée. Le CCAS avait déjà octroyé une aide pour le démarrage de ce projet. Le Conseil d'Administration est sollicité à nouveau pour une subvention pour les frais de fonctionnement.

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Demandes 2022	Proposition de versement 2022
PLANNING FAMILIAL 14	Vie familiale & violences conjugales	1 000 €	1 000 €
LYCEE ANDRE MAUROIS	Lutte précarité menstruelle	n/précisé	1 000 €
S/TOTAL A REAFFECTER			2 000 €
RAPPEL RESTE A REAFFECTER			9 950 €
RESTE A REAFFECTER			7 950 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
OCTROIE les subventions 2022 comme indiquées dans le tableau ci-dessus

6 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

F. Louis expose les différents points du projet de délibération.

Il est demandé au Conseil d'approuver la décision modificative ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chap 011 dépenses courantes – compte 6232 cérémonies	-12 000 €
Total Chap 011	-12 000 €

Chap 012 salaires – compte 64118 autres indemnités	+ 2 200 €
Chap 012 - compte 64131 Rémunérations	+ 8 100 €
Chap 012 – compte 6451 Urssaf	+ 1 700 €
Total Chap 012	+ 12 000 €

Le Total de la section de fonctionnement s'équilibre à 0.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative DM N°1 du budget principal du CCAS.

• INFORMATIONS DIVERSES :

- Les aides octroyées :

S. Delaunay expose le bilan 2022 arrêté au 01/12/22 :

- 3 aides au permis octroyées d'un montant de 1345 € contre 5 aides l'an passé.
- 9 demandes d'aides à l'achat d'un vélo dont 5 acceptées contre 1 seule aide l'an dernier.
- 25 aides à la pratique du sport pour un total de 1875 € (11 aides pour le tennis, 4 pour le basket, 3 pour l'escrime et 7 pour le karaté).

Les aides facultatives représentent 29 221 € contre 24 000 € à cette même période en 2021 (bons alimentaires 3800 € soit 13 % de l'enveloppe, 6452 € d'aides d'énergie soit 21 % de l'enveloppe, 4591 € pour les secours exceptionnels et 2742 € pour les frais d'obsèques). 5 000 € d'aides supplémentaires ont été octroyés en 2022 par rapport à l'année 2021.

F. Louis précise que le CCAS a octroyé des aides sur le loyer dans le cadre des secours exceptionnels, fonctionnement nouveau en 2022, vu le nombre important de dossiers en CCAPEX risquant l'expulsion locative.

L. Forestier souhaite échanger avec le Conseil d'Administration sur la situation d'un couple de personnes sans domicile dormant sur un terrain sous tente à Touques.

P. Pasquet présente le suivi social mené par le CCAS dans le cadre de la domiciliation de ce couple.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration après avoir partagé les informations disponibles sur cette situation déplore l'absence de structure d'hébergement d'urgence sur le secteur.

L. Forestier fait un retour d'une réunion à la Croix Rouge consacrée à l'affectation de fonds collectés pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens. Les associations locales ont demandé une aide à la Croix Rouge pour faire face au besoin alimentaire des Ukrainiens qu'ils accueillent sur leur association respective. Cette demande n'a pas été statuée.

- Bilan RSA 2022 :

P. Pasquet explique que 28 personnes ont été accueillies dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque.

Les objectifs de contrat sont les suivants : La santé, la participation aux actions collectives, l'emploi, le logement.

De nouvelles actions collectives ont été mises en place : visite de la bibliothèque municipale avec un abonnement annuel offert, visite du refuge animalier de Touques avec promenade des animaux et un café de Noël avec les bénéficiaires du RSA avec jeu de société.

Des projets sont envisagés en 2023 : visite des ateliers d'Art de Touques, visite du musée des Franciscaines et des ateliers autour de la gestion de budget.

F. Louis rappelle que les bénéficiaires du RSA suivis par le CCAS sont très éloignés de l'emploi. L'objectif est de créer du lien social, des échanges et de favoriser l'accès aux droits culturels. Le retour à l'emploi peut être envisagé sur du long terme.

P. Durand affirme qu'il a connaissance de retours positifs sur le CCAS et notamment de son accueil envers les administrés.

- Actions en faveur des aînés :

S. Delaunay explique que cette année, le CCAS a souhaité renforcer le partenariat avec le CLIC et que plusieurs ateliers ont été mis en place en faveur des aînés du secteur.

- Une conférence sur la mémoire en Mai 2022 suivie par 3 ateliers : 14 participants dont 5 Touquais.
- Une réunion d'information sur le numérique suivie de 8 ateliers dans la Salle du Lavoir. Les retours ont été très positifs, le CCAS envisage donc de réitérer ces ateliers en 2023.

Ces ateliers peuvent venir en complément avec la permanence du conseiller numérique qui intervient deux demi-journées par mois au CCAS en séance individuelle.

De plus, le repas de Noël a lieu le dimanche 15 janvier 2023 et la distribution des colis a eu lieu mercredi 14 Décembre sous la neige. Près de 400 colis ont été distribués.

D. Vautier félicite les personnes du CCAS pour l'organisation de la distribution et la bonne ambiance générale durant cette journée. C'est une belle action pour les aînés, néanmoins, la question de la distribution chez tous les aînés se pose. Il invite à réfléchir à une nouvelle organisation qui permettrait aux personnes mobiles de venir chercher leur colis lors d'un moment de convivialité avec les élus. La distribution à domicile serait maintenue pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

Les agents du CCAS rejoignent D. Vautier dans ses propos.

W. Brard déclare que cette proposition pourra être étudiée pour 2023. Il évoque la mise en place d'une cellule de crise pour faire face à un éventuel délestage électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

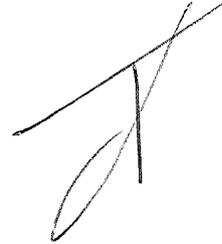
Le Secrétaire,

La vice-présidente

David MULLER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the right side and several vertical strokes on the left side.

Fabienne LOUIS

A handwritten signature in black ink, featuring a long, horizontal stroke at the top that curves downwards into a vertical stroke, with a large, oval-shaped flourish below.